



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Plan d'action interministériel en santé mentale: les droits des personnes sont portés disparus**

*Le 26 janvier 2022, Montréal* - Le Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 (PAISM) a été présenté le 25 janvier. Une feuille de route très attendue par les organismes communautaires en santé mentale, et notamment par l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ), qui espérait que le respect des droits des personnes serait réaffirmé par le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), et pourrait aider à améliorer les pratiques actuelles.

**Force est de constater que les droits des personnes vivant un problème de santé mentale sont les grands absents, et un nombre important de reculs en la matière sont malheureusement à enregistrer.**

#### **Ce qui est encourageant :**

→ **Un investissement global de 1,1 milliards de dollars sur 5 ans en faveur de la santé mentale**, dont 75 millions de dollars récurrents pour le financement de la mission des organismes communautaires.

→ **La prise de position du MSSS pour le développement et le soutien financier de la parole collective des personnes utilisatrices de services**, ainsi que du travail mené par ReprésentACTION santé mentale Québec et l'AGIDD-SMQ dans ce domaine.

→ **La volonté de mettre en place des centres de crise en Estrie et au Saguenay-Lac-Saint-Jean**, deux régions qui en étaient dépourvues jusqu'à maintenant.

→ **La volonté de consolider les pratiques mixtes d'interventions psychosociales et policières de proximité.**

#### **Ce qui est inquiétant :**

→ **L'absence de la notion du respect des droits** : en plus d'être à peu près inexistante, la question des droits - lorsqu'elle est mentionnée - est associée avec la dangerosité et les mesures exceptionnelles, pratiques qui contreviennent aux droits fondamentaux.

Cette vision concourt à alimenter la stigmatisation à l'encontre des personnes vivant un problème de santé mentale. Ce document ne fait pas la promotion des droits, mais uniquement celle de la santé mentale, tout en nous proposant des mesures qui ne viennent que renforcer le contrôle que le système psychiatrique exerce sur les personnes.

→ **L'absence de regard critique sur les dysfonctionnements internes au système psychiatrique** alors que ces pratiques sont à l'origine de maltraitances et d'abus récurrents dénoncés depuis plus de 30 ans par l'AGIDD-SMQ et ses groupes membres.

→ « **L’adaptabilité** » de l’application de la confidentialité et du partage de l’information : l’AGIDD-SMQ a été très surprise de ne pas avoir été conviée par le MSSS à prendre part à cette réflexion et aux travaux réalisés sur cette question.

Il s’agit en effet d’une question très sensible, et il est indispensable de veiller à ne pas faire d’exception pour les personnes vivant un problème de santé mentale.

→ Les « **alternatives** » aux hospitalisations en psychiatrie, ou l’hospitalisation à la maison : il ne s’agit pas d’alternatives pour les personnes vivant un problème de santé mentale, mais d’une alternative pour délester les hôpitaux tout en faisant peser de grandes responsabilités sur les proches des personnes concernées.

Malgré tous les exemples de consultation que met de l’avant le MSSS, l’AGIDD-SMQ a le sentiment de ne pas avoir été consultée pour construire ce Plan d’action. Ce manque de dialogue et d’information s’illustre par le mauvais traitement réservé à la question des droits et libertés des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

Nous sommes persuadés que le MSSS a perdu une très bonne occasion d’engager un changement de pratiques. **L’AGIDD-SMQ regrette également l’absence de véritables alternatives pour régler les difficultés structurelles, sources de nombreuses maltraitances au sein de réseau de la santé et des services sociaux. Pour l’AGIDD-SMQ, c’est un rendez-vous manqué.**